



*Syndicat CGT des personnels
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris*

**Secrétaires administratifs, secrétaires médico-sociaux
PÉTITION pour l'ouverture des négociations sur la PFR**

De notre utilité en matière sociale à la multiplication des tâches et des contraintes, nos métiers manquent toujours d'une véritable reconnaissance. Pour exemple, les ratios de promotion qui déterminent le nombre d'avancement par grade sont totalement sous dimensionnés.

Au 1^{er} janvier 2015, la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) sera mise en place au CASVP pour les SA et les SMS. Elle remplacera toutes les primes actuellement versées (hors NBI, pour l'instant).

Cette prime est constituée en 2 étages :

1 Une part fonction déterminée en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions liées à ces fonctions.

Cette part fonction sera modulée selon les grades et le poste occupé, par application d'un coefficient de **1 à 6** selon le barème de référence joint qui correspond à un coefficient 1.

Emploi ou grade	Part fonctions
SA de classe exceptionnelle	2125€/an
SA de classe	1975€/an
SA de classe normale	1825€/an
SMS de classe exceptionnelle	1850€/an
SMS de classe supérieure	1750€/an
SMS de classe normale	1650€/an

La Ville de Paris n'envisagerait aucune cotation de poste et compte laisser à l'appréciation et à l'arbitraire des directions le soin de déterminer le coefficient fonction. **Le coefficient minimum 1 risque donc d'être étendu à la plus grande majorité des agents.** Il représente 137€ 50 mensuel pour un SMS de classe normale et 152€ pour un SA de classe normale. C'est très insuffisant.

A ce jour, le CASVP n'a organisé aucune concertation, ni négociation sur la PFR.

2 La part résultats sera liée aux résultats suite à la procédure d'évaluation individuelle et **compte tenu de l'atteinte ou non des objectifs** qui auront été fixés par la direction.

Elle est modulable de **0 à 6** selon le tableau joint qui correspond à un coefficient 1

Emploi ou grade	Part résultats
SA de classe exceptionnelle	950€/an
SA de classe	875€/an
SA de classe normale	800€/an
SMS de classe exceptionnelle	850€/an
SMS de classe supérieure	800€/an
SMS de classe normale	750€/an

